

30 oct 2009 -14:49

Appartient à [Conseil des ministres du 30 octobre 2009](#)

Diabète

Application du tiers payant pour les prestations d'éducation au diabète et le matériel d'autogestion

Application du tiers payant pour les prestations d'éducation au diabète et le matériel d'autogestion

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a décidé d'appliquer le tiers payant pour les prestations d'éducation au diabète et le matériel d'autogestion.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal du 10 octobre 1986 portant exécution de l'article 53, § 1er, alinéa 9, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>